

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Neuville, tenue lundi le 11 mai 2026, à 18h30 à la salle Plamondon de l'hôtel de ville.

Sont présents : Monsieur Simon Sheehy, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :  
Anne-Sophie Paquet  
Lauriane Nadeau  
Geneviève Delisle  
Danny Delisle  
Luc Delisle  
Luc Bertrand

Est également présente: Mme. Marie-Krystine Beauregard, directrice générale et greffière

**26-05-80 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président constate le quorum, déclare la séance ouverte à 18h33 et sur proposition de madame Anne-Sophie Paquet, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**26-05-81 2. Autorisation d'octroyer un mandat d'entrepreneur général pour la réalisation de la phase 2 du Parc du Poitou**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville souhaite procéder à la phase II de la réfection du Parc du Poitou situé dans le secteur de la Place des Îlets;

**CONSIDÉRANT QUE** des soumissions ont été demandées conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et que l'appel d'offres sur SEAO s'est terminé le 7 mai 2026, à 15h ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Excavation ETR Inc. a présenté la soumission conforme la plus avantageuse au montant de cent quarante-cinq mille trente-sept dollars (145 037\$), taxes applicables en sus;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet comprend notamment des travaux d'excavation, d'aménagement d'un terrain de basket-ball, de confection de sentier, de préparation d'aménagement paysager ainsi que de construction de dalles de béton ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME GENEVIÈVE DELISLE ET RÉSOLU :**

**QUE** la Ville de Neuville octroie le contrat pour la réalisation du Parc du Poitou à l'entreprise Excavation ETR Inc. pour un montant total de cent quarante-cinq mille trente-sept dollars (145 037\$), taxes applicables en sus ;

**QUE** le conseil autorise monsieur Alain Cajolet, directeur des travaux publics, ou en son absence ou incapacité, madame Marie-Krystine Beauregard, directrice générale et greffière, à signer, pour et au nom de la ville, tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution ;

**QUE** les sommes liées à ce projet soient imputées au grand livre « 23-080-10-729 – R1276 ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

26-05-82

Ayant épuisé les points à l’ordre du jour, sur proposition de monsieur Luc Bertrand, le président lève la séance à 18h34.

En signant le présent procès-verbal, monsieur Simon Sheehy, maire, reconnaît avoir signé l’ensemble des résolutions y figurant.

\_\_\_\_\_  
Simon Sheehy  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Krystine Beauregard  
Directrice générale et greffière